

République Française

Département
Seine-et-Marne

Commune de RECLOSES

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Suffrages exprimés
15	15	11

Date d'affichage :
15/06/2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL RECLOSES SEANCE du 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 26 juin à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune de Recloses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, à 20h30, sous la présidence de Madame Catherine TRIOLET

Etaient présents : Mme TRIOLET Catherine, *Maire*,
Mme PICARD Catherine, Mme PAWLIKIEWICZ Claire, Adjointes,
Mr PORCHER Emmanuel, Mr RICHARD Fabrice, Mr FALCONNIER Patrick,
Mme MARIN Nicole et Mme RIBAS Marie Laure, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mr ALLARD Jean-Marc, Mme MOREAU Catherine, Mr COBESSI Philippe et Mme WEBER Chantal.

Pouvoirs : Mme VAYSSE Dominique donne pouvoir à Mme TRIOLET Catherine, Mme ZAHAR Brigitte donne pouvoir à Mme PAWLIKIEWICZ Claire et Mr CHARMEUX Alain donne pouvoir à Mme PICARD Catherine

Secrétaire de séance : Mme PICARD Catherine

ORDRE DU JOUR

- 1/ CCPF (Approbation Projet du PLH)
- 2/ USR (Union Sportive Recloses)
- 3/ AFFAIRES DIVERSES

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion le 10 avril 2015 à l'unanimité

1/ CCPF (Approbation du Projet PLH)

VU la délibération de la Communauté de communes du Pays de Fontainebleau en date du 13 mai 2015 concernant le Projet de programme local de l'habitat,

Conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation, ce projet de PLH est transmis pour avis à chaque commune membre de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau,

Le Conseil municipal de Recloses, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **DONNE** un avis défavorable au projet de PLH.

2/ USR (Union Sportive de Recloses)

VU la décision des membres de l'Association de l'USR de mettre en sommeil leur association,

Vu la demande des membres de l'Association de faire un don à la Commune de RECLOSES de 640,74 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTÉ** le don pour la Commune de Recloses d'un montant de 640.74€,

3/ AFFAIRES DIVERSES

3/1 Achat Photocopieur

Madame le Maire **INFORME** son Conseil municipal de la nécessité de changer le photocopieur de la Mairie qui commence à manifester des signes d'usure. De plus, le système de ce photocopieur âgé de 14 ans n'est plus mis à jour et l'entretien des pièces n'est plus d'actualité.

Un devis a été effectué pour l'achat d'un nouveau photocopieur par la Société NETMAKERS d'un montant de 2 200€HT soit 2 640€ TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTÉ** l'achat de ce nouveau photocopieur d'un montant de 2 200€HT soit 2 640€TTC.

Les Crédits nécessaires seront imputés au compte 2183 du budget 2015.

3/2 Octroi cadeaux pour le personnel communal

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** le principe d'un cadeau offert aux agents communaux lors de leur départ en retraite dans la limite de 300€ et **AUTORISE** à signer tout document découlant de cette décision.

Les crédits relatifs aux subventions sont prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » du budget principal 2015.

3/3 Motion contre le projet de fermeture de la Perception de la Chapelle la Reine pour son maintien

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs, **S'OPPOSE** à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural, considérant :

- que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens,
- que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, réitère son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques

et **DEMANDE** son maintien.

3/4 Constitution d'un Groupement de commande

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs **ACCEPTE** d'adhérer au groupement de commandes qui serait composé des communes membres de la communauté de communes du pays de Fontainebleau (Fontainebleau, Avon, Samois sur Seine et Bourron-Marlotte) et **CHARGE** Madame le Maire de signer tout acte ou pièce utile à la mise en œuvre de cette décision et notamment la convention constitutive du groupement de commande.

3/5 Acquisition des biens de la commune de Recloses dans le périmètre déclaré d'utilité publique au massif de la commanderie

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs :

- **Cède** à l'Etat (Ministère de l'agriculture) les dites parcelles (portés dans le tableau joint) pour un montant de 75373,49€, indemnité de emploi comprise pour 3589,21€.
- **Autorise** Madame Le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

L'acte de vente sera rédigé par les services de la Direction nationale d'interventions domaniales, dont les bureaux sont à St Maurice (94) avenue de presles n°3.

La séance a été levée à 21h50
Le Maire, Catherine TRIQLET

